



Bulletin d'information de Conformité et Enquêtes CRTC 2012-549

Version PDF

Référence additionnelle : Politique réglementaire de télécom 2012-183

Ottawa, le 10 octobre 2012

Lignes directrices sur l'utilisation des cases d'activation comme moyen d'obtenir le consentement exprès en vertu de la loi canadienne anti-pourriel

Introduction

1. Le 15 décembre 2010, la *Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications*, L.C. 2010, ch. 23 (la *Loi*) a reçu la sanction royale.
2. La *Loi* confère au Conseil le pouvoir de réglementer certaines formes de communication électronique. Plus précisément, la *Loi* interdit les pratiques suivantes :
 - l'envoi de messages électroniques commerciaux (MEC) sans consentement exprès ou tacite [alinéa 6(1)a)];
 - la modification des données de transmission des messages électroniques dans le cadre d'une activité commerciale, sans consentement exprès [alinéa 7(1)a)];
 - l'installation d'un programme d'ordinateur dans l'ordinateur d'une autre personne dans le cadre d'une activité commerciale, sans consentement exprès [alinéa 8(1)a)].

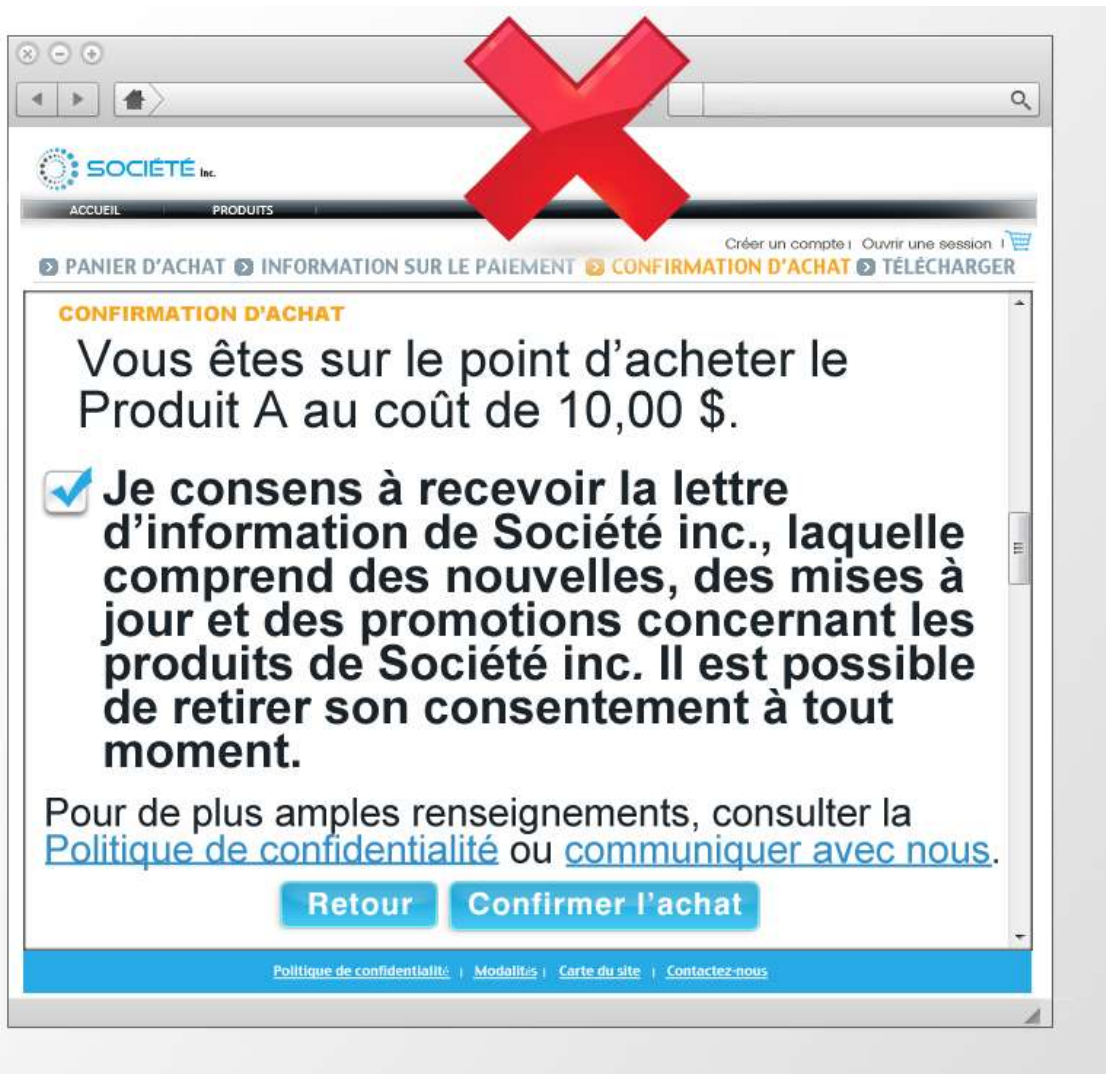
Le principe de base de la *Loi* est que ce genre d'activité ne peut être effectué sans le consentement préalable des personnes concernées.

3. L'article 10 de la *Loi* prescrit notamment le type d'information qui doit être divulgué afin d'obtenir le consentement exprès aux fins d'application des alinéas 6(1)a), 7(1)a) et 8(1)a) de la *Loi*.

Comment fonctionnent les cases d'activation?

4. Le Conseil fait remarquer que les cases d'activation permettent d'alterner entre deux états possibles. Il fait également remarquer que les cases d'activation sont utilisées comme mécanisme de retrait du consentement¹ lorsque la case présume par défaut que la personne accorde son consentement. Un exemple courant de cette pratique est lorsqu'une case est cochée d'avance sur un site Web. Cette façon de faire oblige la personne auprès de qui le consentement est sollicité à agir pour indiquer qu'elle n'est pas consentante, généralement en décochant la case en question. Par conséquent, si cette personne ne fait rien, on considère qu'elle est consentante.

Figure 1 : Case d'activation qui présume le consentement de l'utilisateur



¹ Les mécanismes de retrait du consentement présumant le consentement de la personne visée, à moins que celle-ci prenne des mesures pour indiquer le contraire.

Peut-on recourir aux cases d'activation pour obtenir le consentement exprès en vertu de la *Loi*?

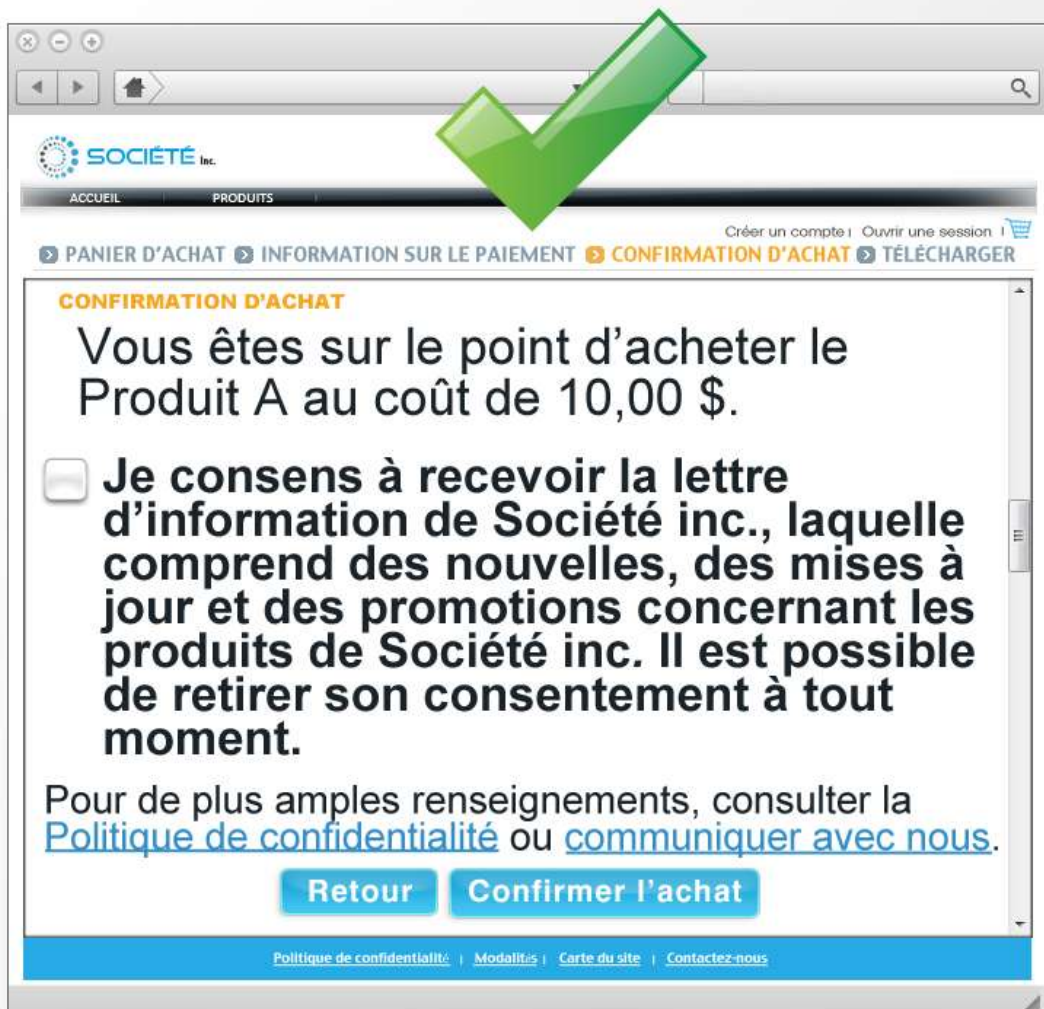
5. Le Conseil estime qu'afin de se conformer aux dispositions relatives au consentement exprès prévues par la *Loi*, une manifestation positive ou explicite de volonté est requise. Par conséquent, le consentement exprès ne peut être obtenu au moyen de mécanismes de retrait du consentement.
6. Le Conseil estime donc que les cases d'activation qui présument qu'il y a consentement de la part de l'utilisateur ne peuvent être utilisées comme moyen d'obtenir le consentement exprès, en vertu de la *Loi*, dans le but d'envoyer des MEC [alinéa 6(1)a)], de modifier les données de transmission des messages électroniques dans le cadre d'une activité commerciale (par exemple, le réacheminement de réseau) [alinéa 7(1)a)] ou d'installer un programme d'ordinateur dans l'ordinateur d'une autre personne dans le cadre d'une activité commerciale [alinéa 8(1)a)].

En vertu de la *Loi*, par quels moyens peut-on obtenir le consentement exprès?


7. Le Conseil estime que puisque le consentement exprès doit être exprimé de manière positive ou explicite, il peut être obtenu au moyen de mécanismes de consentement actif². De plus, il estime qu'aux termes du paragraphe 1(3) de la *Loi*, on ne peut utiliser, dans le but d'obtenir le consentement exprès, un MEC prenant la forme d'un courriel d'abonnement ou d'un message texte ou ayant une autre forme équivalente.
8. Le Conseil fait remarquer qu'une fois le consentement exprès obtenu, un accusé de réception devrait être envoyé à la personne qui a accordé son consentement.

² Les mécanismes de consentement actif permettent aux personnes auprès de qui le consentement est sollicité d'exprimer leur consentement de manière positive et explicite.

Figure 2 : Mécanisme de consentement exprès acceptable – Cocher une case pour indiquer son consentement



ACCUEIL PRODUITS

Créer un compte | Ouvrir une session | 

➤ PANIER D'ACHAT ➤ INFORMATION SUR LE PAIEMENT ➤ **CONFIRMATION D'ACHAT** ➤ TÉLÉCHARGER

CONFIRMATION D'ACHAT

Vous êtes sur le point d'acheter le
Produit A au coût de 10,00 \$.

**Je consens à recevoir la lettre
d'information de Société inc., laquelle
comprend des nouvelles, des mises à
jour et des promotions concernant les
produits de Société inc. Il est possible
de retirer son consentement à tout
moment.**

Pour de plus amples renseignements, consulter la
[Politique de confidentialité](#) ou [communiquer avec nous](#).

Retour **Confirmer l'achat**

[Politique de confidentialité](#) | [Modalités](#) | [Carte du site](#) | [Contactez-nous](#)

Figure 3 : Mécanisme de consentement exprès acceptable – Entrer son adresse de courriel pour indiquer son consentement



The image shows a browser window displaying a website for 'SOCIÉTÉ inc.'. The website has a navigation bar with 'ACCUEIL' and 'PRODUITS' links. Below the navigation bar, there is a 'MAGASINER' section with links for 'Produit A', 'Produit B', and 'Produit C'. A large blue starburst graphic contains the text 'RABAIS de 40%'. To the right of the starburst, the text reads 'Rabais de 40 % sur TOUS LES PRODUITS offerts pour un temps limité!'. Below this, a paragraph states: 'Entrer votre adresse de courriel pour recevoir la lettre d'information de Société inc., laquelle comprend des nouvelles, des mises à jour et des promotions concernant les produits de Société inc. Il est possible de retirer son consentement à tout moment.' Below the paragraph, there is a text input field with the placeholder text 'votre adresse de courriel' and a blue 'Soumettre' button. At the bottom of the page, there is a blue footer bar with links for 'Politique de confidentialité', 'Modalités', 'Carte du site', and 'Contactez-nous'. A large green checkmark is overlaid on the top right of the browser window.

Secrétaire général